CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E71292** **VALABLE JUSQU'AU** **06/04/2027**

ÉDITÉ LE 16/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Raison sociale : ETABLISSEMENTS CLAVEL ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/07/2007

Capital : 37 700

267 ROUTE DES BALMES
26100 ROMANS-SUR-ISERE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS SUR ISERE 1974B00131

Siret : 302 069 588 00010

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 11 847J

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144692485

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144692485

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 75 02 67 78 **Fax :** 04 75 70 57 55

Portable : 06 20 83 35 00

Responsabilité légale :
CLAVEL ROLAND PRÉSIDENT / CLAVEL LILIANE DIRECTRICE GENERALE

Site Internet :

E-mail : clavel.tp@orange.fr

Effectif moyen : 29 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 128 922 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1142	Démolition par carottage ou sciage (Technicité confirmée)	29	04/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/02/2026 09:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.